

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
Sciences de la nature (200.B0)
conduisant au
diplôme d'études collégiales (DEC)**

au Cégep de Chicoutimi

Décembre 2007

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme *Sciences de la nature* (200.B0) donné au Cégep de Chicoutimi s'inscrit dans le cadre de la demande faite aux collèges par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) d'évaluer un de leurs programmes, préférablement élaboré par objectifs et standards, en appliquant leur propre politique institutionnelle d'évaluation de programmes.

Le rapport d'autoévaluation du Cégep de Chicoutimi, dûment adopté par son conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 8 février 2006. Un comité dirigé par une commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 15 et 16 novembre 2006¹. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des professeurs², des étudiants et des diplômés. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Cégep de Chicoutimi et du programme évalué, le document présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement et les résultats obtenus à partir des critères retenus par la Commission, soit la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques, l'évaluation des apprentissages et l'efficacité du programme. Le rapport traite de plus des autres critères choisis par l'établissement. Enfin, il traite du suivi que le Collège apportera à son évaluation de programme. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études.

-
1. Outre la commissaire, M^{me} Nicole Lafleur, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M^{me} Joann Hamel, professeure de biologie au Cégep de Victoriaville, M^{me} Patricia Lapointe, conseillère pédagogique au Cégep Limoilou et M. Alain Lamarre, adjoint à la Direction des études au Cégep du Vieux Montréal. Le comité était assisté de M^{me} Marthe Bolduc, agente de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.
 2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

Le Cégep de Chicoutimi est un établissement d'enseignement collégial public fondé en 1967. Outre son bâtiment principal, le Cégep de Chicoutimi est doté de deux sites de formation : le Centre québécois de formation aéronautique (CQFA), situé à Saint-Honoré, et le Centre d'études collégiales de Forestville. Le Collège, qui accueille 2 436 élèves en formation ordinaire, offre cinq programmes préuniversitaires et quinze programmes techniques menant au diplôme d'études collégiales.

Au Cégep de Chicoutimi, le programme *Sciences de la nature* est offert depuis la fondation. Ce programme a été implanté au Collège selon l'approche par objectifs et standards en 1999. Le programme comprend 58 $\frac{2}{3}$ unités dont 32 en formation spécifique. En plus des disciplines de mathématiques, de biologie, de physique et de chimie, la mise en œuvre locale du programme comprend un cours de géologie générale. Deux profils sont proposés : *Sciences pures et appliquées* et *Sciences de la santé*.

Au cours des dernières années, le programme a connu une légère baisse des nouveaux inscrits passant ainsi de 156 élèves en 1999 à 148 élèves en 2006. À l'automne 2006, le programme accueillait 258 élèves. La clientèle est légèrement à prédominance masculine. L'équipe enseignante en formation spécifique est composée de dix-sept personnes qui proviennent de quatre départements : *Biologie*, *Chimie*, *Mathématiques* ainsi que *Physique et géologie*.

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

Le Collège a évalué le programme selon la démarche prescrite dans sa *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études* (PIEP). Le comité d'autoévaluation, formé par la Direction des études, se composait de huit professeurs, dont le coordonnateur de chacun des départements, d'une conseillère pédagogique, d'une aide pédagogique individuelle ainsi que de deux représentants de la direction, dont l'adjoint responsable du programme. Des représentants de la formation générale se sont joints au comité à quelques étapes du processus d'évaluation.

Le comité d'évaluation a tenu quinze rencontres au cours de la démarche qui s'est échelonnée de septembre 2004 à janvier 2006. Un sous-comité s'est penché sur la rédaction du devis d'autoévaluation et un second sous-comité fut chargé d'élaborer trois questionnaires. Le rapport mentionne que, tout au long de la démarche, le comité d'évaluation a été soucieux d'obtenir la validation des données, notamment en s'assurant d'une compréhension univoque des questions, des analyses et des actions envisagées. Le rapport d'autoévaluation a été soumis à la Commission des études le 24 janvier 2006 qui a donné un avis favorable au conseil d'administration; ce dernier a adopté le rapport le 1^{er} février de cette même année.

Le Collège a retenu six critères d'évaluation, soit la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines et matérielles, l'efficacité du programme incluant l'évaluation des apprentissages ainsi que la qualité de la gestion du programme. Pour chacun des critères, le Collège a dégagé des préoccupations qui ont été prises en compte tout au long de sa démarche d'évaluation.

Pour connaître le point de vue des élèves, le Collège a utilisé les résultats d'une enquête réalisée par voie postale auprès des étudiants diplômés des années 2003 et 2004 (taux de réponse de 40 %) et d'une enquête effectuée en 2005 auprès des finissants du programme (taux de réponse de 79 %³). Un questionnaire a été administré aux professeurs qui ont enseigné dans les disciplines spécifiques du programme pendant les années 2004 et 2005 (21 enseignants). Un questionnaire portant sur la contribution des cours de formation générale à l'atteinte des buts du programme a été rempli par les coordonnateurs de la

3. Les questionnaires ont été remplis en dehors des heures de classe ce qui explique que tous les élèves sollicités n'ont pas répondu.

formation générale. De plus, les coordonnateurs de la formation générale ont été invités à donner leur point de vue à différentes étapes du processus. Le Collège a également utilisé d'autres types d'informations comme des données du système local de gestion pédagogique, des documents ministériels et des statistiques existantes (par exemple, des données sur l'admission universitaire et des données sur la réussite).

La Commission reconnaît la qualité de la démarche d'autoévaluation qui couvre généralement bien les thèmes abordés et qui s'est faite sans complaisance. Elle souligne le leadership de la direction dans la conduite des travaux et la conformité de la démarche à la PIEP du Collège. De plus, la Commission constate que la démarche d'évaluation a été porteuse de transformations, notamment le renforcement de l'approche programme au sein du comité programme et la mise sur pied d'une table de concertation en formation générale; au moment de la visite, cette table avait réalisé deux actions : la promotion de la formation générale et les premières étapes en vue d'établir des modalités de participation à la vie des programmes. La Commission encourage le Collège à poursuivre les efforts entrepris.

La mise en œuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de la mise en œuvre du programme.

La pertinence du programme

L'évaluation de la pertinence vise à estimer si le programme, tel qu'il a été élaboré par le Collège, répond de manière satisfaisante aux besoins des universités ou du marché du travail ainsi qu'aux attentes des étudiants et de la société.

Pour apprécier la pertinence du programme, le Collège a eu recours à l'analyse des données d'admission et d'inscription de la CREPUQ portant sur les années 2002 à 2004 dans les quatre universités les plus fréquentées (Université Laval, Université du Québec à Chicoutimi, Université de Montréal et Université de Sherbrooke) par les élèves du programme, et ce, pour l'ensemble des secteurs universitaires. Il s'en dégage que les taux d'admission des diplômés du Collège sont comparables aux taux observés dans le réseau collégial.

Afin de connaître les besoins du programme, le Collège compte sur les liens entretenus par les professeurs avec le personnel de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) et par des activités pédagogiques comme des visites organisées pour les élèves du programme, mais le Collège ne dispose pas de mécanismes de liaison avec les universités. Dans le but de vérifier si le programme prépare adéquatement les étudiants aux études universitaires, le Collège a mesuré la satisfaction des diplômés au regard des apprentissages réalisés en lien avec chacun des buts généraux du programme et au regard de l'offre de cours au choix. La Commission constate la satisfaction des diplômés sous les aspects examinés et note que 85 % de ces derniers ont exprimé être bien préparés aux études universitaires.

Par ailleurs, le Collège n'a pas mis en œuvre de mécanismes de liaison avec ses diplômés afin d'obtenir une lecture continue de leurs besoins. De plus, le Collège ne suit pas le cheminement de ses diplômés à l'université. Durant le processus d'autoévaluation, l'établissement a fait une démarche auprès de l'UQAC qui s'est avérée infructueuse. Aussi, malgré la disponibilité des données fournies par l'Université Laval, le Collège n'a pas jugé utile de les utiliser dans sa démarche. Afin d'assurer davantage de pertinence au programme de manière continue, la Commission **suggère** au Collège d'assurer le suivi de ses diplômés à l'université et de mettre en œuvre des mécanismes de liaison avec les universités et ses diplômés.

La cohérence du programme

L'évaluation de la cohérence porte sur les activités d'apprentissage, sur leur articulation au regard de l'atteinte des objectifs du programme et sur la charge de travail des élèves.

Pour apprécier la prise en compte des buts généraux du programme dans les différents cours, le Collège a interrogé tous les enseignants de la formation générale et ceux de la formation spécifique ainsi que les diplômés. Il se dégage de son enquête que tous les buts généraux du programme sont pris en compte par les cours de la formation spécifique ou de la formation générale. Toutefois, comme le Collège dans son rapport, la Commission constate que le niveau de cette prise en compte diffère d'un but à l'autre. Le Collège entend mieux assurer la prise en charge des buts du programme dans les cours de formation spécifique et a prévu à cette fin des actions à son plan. Au moment de la visite, le comité de programme avait commencé la mise en œuvre de l'action visant à définir un profil du diplômé intégrant les buts du programme. La Commission l'encourage à poursuivre ses actions avec célérité.

Tous les objectifs du programme sont pris en compte dans les cours. La formation spécifique du programme comporte treize compétences dont neuf sont associées à un cours. Le Collège a adopté une grille unique de cours pour les deux premières sessions. À la troisième session, les étudiants qui se dirigent vers le secteur de la santé suivent le cours *Chimie organique*; les autres étudiants choisissent un cours parmi les trois qui leur sont proposés. En quatrième session, les étudiants du secteur de la santé ont un cours au choix et doivent suivre obligatoirement le cours *Biologie générale* alors que les autres ont deux cours à choisir sur six cours au choix. Lors de la dernière session, l'élève décide parmi un éventail de cinq cours, celui qui sera porteur de l'activité synthèse de programme. Les cours de formation générale propre sont suivis en groupes hétérogènes, les travaux des élèves sont adaptés en fonction de leurs familles de programmes ou de leur champ d'intérêt.

Les travaux préparatoires à la mise en œuvre locale du nouveau programme se sont échelonnés de 1997 à 1999 et ont été menés par les quatre départements. Il se dégage des propos des personnes rencontrées que la mise en œuvre locale s'est réalisée en révisant les anciens cours pour tenir compte du devis ministériel et en ajoutant cinq cours à option porteurs de l'activité synthèse de programme. Depuis l'implantation, la grille de cours a peu évolué. Bien que les élèves interrogés et les professeurs se disent globalement satisfaits de la grille de cours, plusieurs professeurs souhaitent tout de même un réaménagement de la séquence des cours, notamment en *Physique*. Par ailleurs, lors de la visite, les élèves du secteur de la santé ont souhaité que l'accès à la discipline *Biologie* soit possible avant la quatrième session ce qui aurait un effet sur leur motivation. Le Collège pourrait explorer davantage cet aspect dans les travaux qu'il mène. À la visite, la Commission a constaté que le comité programme avait amorcé une discussion pour revoir la grille de cours à la lumière du profil du diplômé en élaboration. Les professeurs rencontrés comptent sur l'accompagnement de la direction pour mener avec efficacité cette entreprise de révision de la séquence des cours. La Commission invite le Collège à poursuivre les efforts amorcés dans le but d'adapter sa grille de cours au profil du diplômé.

Malgré le fait que les élèves rencontrés par la Commission se disent bien informés des exigences propres à chaque activité d'apprentissage, la Commission estime que, après les avoir examinés, certains plans de cours gagneraient à mieux renseigner les élèves sur certains aspects comme les buts généraux poursuivis, le moment des évaluations, la description du type d'évaluation.

Le Collège a fait une analyse approfondie de la charge de travail pour les cours de formation spécifique sous l'angle de l'adéquation entre la pondération et les exigences des cours, de l'appréciation des étudiants au regard de ces exigences et de leur intérêt à faire le

travail personnel. Selon le Collège, les exigences des cours respectent, dans leur globalité, la charge de travail personnel de l'ensemble des cours de la formation spécifique prévus à la pondération. La Commission partage les conclusions du Collège selon lesquelles la charge est équilibrée. Bien que ce soit satisfaisant, l'autoévaluation a tout de même permis au Collège de relever quelques cours qui ne respectent pas la charge de travail prévue et qui ont conduit le Collège à adopter dans son plan d'action des mesures visant l'amélioration de la concertation interdépartementale pour soutenir une répartition de la charge de travail équilibrée.

Par ailleurs, de façon majoritaire, les élèves rencontrés ont souhaité un rehaussement du niveau de difficulté pour les cours d'anglais 102 et 103. La Commission encourage le Collège à examiner de plus près cette situation.

La Commission considère que le programme est cohérent et que les actions que le Collège a réalisées et celles qu'il envisage de réaliser devraient contribuer à l'amélioration du programme à cet égard.

Les méthodes pédagogiques

L'évaluation de la valeur des méthodes pédagogiques vise à vérifier si celles-ci sont adaptées aux objectifs du programme, aux activités d'apprentissage et aux caractéristiques de la population étudiante. Deux types de décisions concernent le choix des méthodes pédagogiques : les décisions d'ensemble quant à la place relative de certaines composantes du programme telles que les stages, les laboratoires ou la formation en alternance; les décisions pédagogiques qui s'appliquent à chacune des activités pédagogiques.

Le rapport du Collège recense les méthodes pédagogiques et les moyens d'enseignement utilisés pour les disciplines de la formation spécifique comme l'exposé multimédia, le travail en sous-groupe, le tutorat, les laboratoires, les visites industrielles. Selon le rapport, les professeurs considèrent que les méthodes pédagogiques sont adaptées aux objectifs du programme. Pour leur part, les étudiants se disent généralement satisfaits des méthodes utilisées, quoique environ 40 % souhaiterait qu'elles soient plus variées.

La Commission reconnaît que le Collège a mis en place plusieurs activités intéressantes, notamment les activités synthèses, les démonstrations adaptées aux objectifs du programme, l'intégration dans les cours des technologies de l'information et des communications. Elle considère toutefois que les méthodes pédagogiques pourraient être mieux adaptées à l'approche par compétences. À la suite de l'examen des plans de cours et des échanges avec les différents intervenants lors de la visite, elle note la place prépondérante du cours magistral, lequel, en l'occurrence, favorise davantage la

transmission des connaissances que le développement des compétences. Elle note que des efforts ont été faits pour intégrer l'approche par problèmes aux cours porteurs de l'activité synthèse de programme, ce qui est dans l'esprit de l'approche par compétences. Les élèves rencontrés ont d'ailleurs exprimé leur intérêt pour cette activité. À la lumière de ce succès pédagogique et dans la foulée des travaux qui seront menés en suivi à l'autoévaluation, la Commission **suggère** au Collège d'adapter ses méthodes pédagogiques à l'approche par compétences dans l'ensemble du programme.

L'évaluation des apprentissages

L'examen de ce critère vise à vérifier si l'évaluation des apprentissages des étudiants permet effectivement d'attester que ces derniers ont atteint les compétences visées par chacune des activités d'apprentissage et par le programme dans son ensemble.

Afin de vérifier si les modes et instruments d'évaluation des apprentissages permettent d'évaluer adéquatement l'atteinte des objectifs du programme, le Collège a examiné les mécanismes retenus pour vérifier l'application de la PIEA. Il a ensuite évalué entre autres, le rapport entre les compétences et les éléments de compétence, leur importance relative et la pondération des évaluations. Enfin, il s'est appuyé sur des données perceptuelles provenant de ses questionnaires aux étudiants de deuxième année, aux diplômés et aux enseignants de la formation spécifique. Le Collège conclut que, dans l'ensemble, les moyens d'évaluation des apprentissages utilisés dans les cours de la formation spécifique mesurent adéquatement l'atteinte des objectifs visés.

Même si elle est incomplète, la Commission reconnaît le sérieux de la démarche du Collège. Cependant, l'analyse des plans de cours et des épreuves finales des disciplines de la formation spécifique a amené la Commission à constater l'existence de problèmes ayant un effet direct sur la qualité de l'évaluation des apprentissages. Tout d'abord, elle observe qu'on ne retrouve pas d'épreuves synthèses permettant de mesurer l'intégration des apprentissages et, par conséquent, de mesurer la maîtrise de chacune des compétences au terme de chacun des cours. La répartition des évaluations permet potentiellement aux élèves d'obtenir la note de passage sans avoir démontré qu'ils ont atteint la ou les compétences associées au cours. Aussi, bien qu'il y ait eu des efforts en *Physique* pour produire de nouveaux plans de cours plus respectueux de l'approche par compétences, la Commission estime que l'évaluation porte davantage sur des éléments de contenu plutôt que sur l'intégration des apprentissages réalisés pour chacune des compétences. Au vu des problèmes constatés,

la Commission recommande au Collège de s'assurer que, pour tous les cours, les évaluations attestent l'atteinte des objectifs en fonction des standards visés.

Dans son rapport, le Collège présente pour chacune des compétences un tableau précisant certaines valeurs (poids relatif des éléments de compétence et pondération, type de production demandée, etc.) devant témoigner de l'équivalence des évaluations. Les élèves de deuxième année et les diplômés n'ont pas été interrogés sur l'équivalence des évaluations. Lors de la visite, les enseignants ont signifié qu'un sous-comité par département approuve les plans de cours et que c'est par ce même mécanisme que le département s'assure de l'équivalence des évaluations lorsqu'un cours est donné par plus d'un enseignant. Plusieurs élèves rencontrés lors de la visite ont toutefois la perception que les exigences varient d'un professeur à l'autre. La Commission invite le Collège à examiner davantage cette question.

Par ailleurs, le rapport mentionne que les étudiants interrogés ont aussi souligné qu'ils souhaiteraient recevoir davantage de commentaires lors de la correction des travaux et examens. Le Collège a prévu agir dans son plan afin d'offrir aux élèves une meilleure rétroaction. La Commission l'y encourage.

L'efficacité du programme

L'évaluation de l'efficacité porte sur la capacité de l'établissement à attirer et à maintenir dans le programme un effectif d'étudiants qui atteint les objectifs du programme.

Le Collège accueille des élèves qui ont une moyenne générale au secondaire (MGS) comparable à celle des élèves du réseau (85,1 % comparativement à 84,5 %). L'examen que la Commission a effectué, à partir des données CHESCO, portant sur les cohortes des années 2001 à 2005, démontre qu'en moyenne, le taux global de réussite des cours est à peu près égal au taux observé dans le réseau (88,7 % comparativement à 89,5 %). La Commission conclut, comme le Collège dans son rapport, que les taux sont bons.

Pour les quatre cohortes observées par le Collège, le taux de diplomation en durée prévue est à peu près égal au taux observé dans le réseau (49 % comparativement à 47,6 %). Le taux de diplomation, deux ans après la durée prévue est légèrement supérieur à celui du réseau (65,1 % comparativement à 63,9 %). Selon l'examen de la Commission, pour les années 1999 à 2003, en comparaison avec le réseau, le Collège enregistre un taux de diplomation en durée prévue, supérieur de près de quatre points (52,8 % comparativement à 49 %) et légèrement supérieur après deux ans (82,4 % comparativement à 81,3 %). La Commission considère que les taux de diplomation sont satisfaisants.

Enfin, l'épreuve synthèse de programme (ESP) est rattachée à cinq cours porteurs de l'activité d'intégration (ASP). Le Collège n'a pas vérifié l'équivalence entre les cours porteurs ni la conformité de l'ESP à la PIEA. La Commission a examiné les plans de cours et les documents de présentation de l'ESP. Elle a constaté que les cours porteurs de l'ASP ne constituaient pas des activités d'intégration des compétences du programme, mais constituaient plutôt des activités d'intégration disciplinaire. La Commission estime que l'ESP ne mesure pas l'atteinte de l'ensemble des compétences du programme. De plus, à l'exception du cours porteur *Introduction aux biotechnologies* qui impose un double seuil, on ignore quel poids est accordé à l'épreuve dans les cours porteurs. En conséquence,

la Commission recommande au Collège de s'assurer que l'épreuve synthèse de programme évalue l'ensemble des compétences du programme et dans le cas où plusieurs activités synthèses de programme étaient maintenues, de s'assurer de leur équivalence.

Bien que le Collège fournisse aux élèves l'information relative à la passation de l'épreuve synthèse de programme lors de leur arrivée au programme, la Commission constate que les élèves rencontrés ont la perception que l'information sur l'ESP leur est transmise seulement à la troisième session.

Les critères additionnels retenus par le Collège

Le rapport d'autoévaluation du Collège couvrait trois critères additionnels, soit l'encadrement des élèves, l'adéquation des ressources humaines et matérielles, et la qualité de la gestion.

L'encadrement des élèves

Le rapport d'autoévaluation du Collège a examiné les mesures mises en place pour répondre aux besoins d'encadrement des élèves. En conformité avec la PIEA, les départements doivent se doter de règles qui précisent la disponibilité des professeurs. Les enseignants utilisent différents moyens pour répondre aux besoins d'encadrement des élèves comme l'utilisation du courriel à cette fin, les laboratoires ouverts et les périodes supplémentaires de révision. Les élèves rencontrés se sont dits soutenus par les enseignants. Comme le confirme la visite, la satisfaction des élèves est élevée. Dans la perspective d'alimenter la réflexion pédagogique des enseignants, le Collège met à leur disposition certaines informations comme le questionnaire « *Aide-nous à te connaître* » et « *La liste intelligente* » qui fournissent des données concernant notamment la provenance des élèves, leurs résultats au secondaire (MGS) et le taux de réussite en français. Puisque la PIEA accorde au comité de programme la responsabilité d'assurer une veille stratégique du

cheminement scolaire, la Commission encourage le Collège à soutenir l'exercice de la responsabilité de ce comité en s'assurant que les données sur les élèves y soient appropriées.

La Commission note par ailleurs que les élèves rencontrés ont exprimé le besoin d'être mieux accompagnés pour les aspects relatifs à leur cheminement scolaire (ex. : choix de cours, changements de profils).

L'adéquation des ressources humaines et matérielles

Le rapport d'autoévaluation fait état de différentes questions relatives à la gestion des ressources humaines. Il conclut que l'effectif et les qualifications du personnel répondent aux besoins du programme et que les mesures d'encadrement et de supervision des employés sont satisfaisantes. Le Collège a tout de même déterminé quelques actions pour mieux soutenir les enseignants. À ce chapitre, lors de la visite, le Collège a témoigné des mesures qu'il met de l'avant pour favoriser l'intégration du nouveau personnel. Tenant compte du climat propice à la suite de l'évaluation et de la confiance des professeurs à l'endroit du Collège, la Commission encourage le Collège à trouver les moyens les plus porteurs pour soutenir les enseignants vers une meilleure appropriation de l'approche par compétences.

Le Collège a également examiné les ressources matérielles mises à la disposition du programme. Selon son analyse, les équipements de laboratoires et les équipements informatiques servant à l'apprentissage répondent globalement aux attentes des professeurs et des étudiants. Le Collège a toutefois déterminé quelques actions en vue de répondre aux besoins d'équipements informatiques consacrés à l'enseignement.

La qualité de la gestion

Le Collège a évalué la qualité de la gestion du programme en examinant particulièrement les structures et l'exercice des fonctions de gestion ainsi que les mécanismes de communication mis en place, notamment ceux relatifs à la concertation. Le rapport du Collège évalue positivement la qualité des mécanismes de gestion et des moyens de communication existants. L'autoévaluation a fait ressortir le besoin d'une plus grande concertation, ce qui a mené à des actions visant notamment à favoriser l'approche programme impliquant les professeurs de toutes les disciplines de *Sciences de la nature*.

Plan d'action

À la suite de l'autoévaluation, le Collège a produit un plan d'action. Il comprend des actions à réaliser, des instances responsables de ces actions ainsi qu'un échéancier de réalisation.

La Commission note que le Collège a déjà mis en œuvre une partie des actions du plan et qu'il entend les compléter au cours de l'année 2007-2008. Elle invite le Collège à ajuster son plan pour tenir compte des remarques qu'elle lui a faites dans le présent rapport.

Conclusion

Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a retenus, la Commission estime que le programme *Sciences de la nature* du Cégep de Chicoutimi comporte plusieurs forces évidentes, mais aussi des faiblesses que le Collège devra corriger.

Plusieurs points forts sont à souligner. Les élèves réussissent bien et les diplômés disent qu'ils ont été bien préparés pour la poursuite de leurs études à l'université. Les élèves profitent de l'encadrement d'une équipe de professeurs dévoués et disponibles. De plus, le Collège se préoccupe de soutenir les enseignants et de doter le programme de ressources matérielles en nombre suffisant.

Le Collège devra cependant apporter des améliorations au programme. Sur le plan de l'évaluation des apprentissages, le Collège devra s'assurer que, pour tous les cours, les évaluations attestent l'atteinte des objectifs en fonction des standards visés. Il devra de plus prendre les moyens pour que l'épreuve synthèse de programme évalue l'ensemble des compétences du programme et qu'elle soit équivalente d'une ASP à l'autre, dans le cas où il y en a plus d'une. La Commission a également suggéré au Collège d'assurer le suivi de ses diplômés à l'université et de mettre en œuvre des mécanismes de liaison avec les universités et les diplômés. Elle a aussi suggéré au Collège de mieux adapter les méthodes pédagogiques à l'approche par compétences.

Le Collège a produit un plan d'action qui, complété par l'ajout des nouvelles actions, devrait permettre d'améliorer la qualité du programme.

Les suites de l'évaluation

Dans sa réponse à la version préliminaire du présent rapport, le Cégep de Chicoutimi a formulé des commentaires, lesquels ont amené des modifications au rapport. De plus, le Collège a fait part d'actions réalisées, entreprises ou prévues dans le but d'améliorer la qualité de la mise en œuvre du programme *Sciences de la nature*.

En vue de répondre à la première recommandation, le Collège entend travailler à une meilleure appropriation de l'approche par compétences. Déjà, une activité de formation a été offerte pour ses professeurs quant aux méthodes pédagogiques et à l'évaluation des apprentissages pour des programmes définis selon l'approche par compétences.

Le Collège informe la Commission de l'état de réalisation du plan d'action. Les actions prévues en 2006-2007 ont été réalisées. Pour faire le suivi, le comité de programme inclut dans son plan de travail annuel ledit plan d'action et remet un bilan à la Direction des études à la fin de l'année.

La Commission s'attend à être informée, au moment opportun, des suites réalisées au regard des recommandations contenues dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Nicole Lafleur, présidente